

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 6 juin 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

Délibération n° 2014/51

Objet : Signature de promesses de vente – zone Hinter den Gaerten

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/26 en date du 28 mars 2014 relative à des signatures de promesse de vente ;

Considérant qu'il y a des personnes, en lien avec le constructeur Stéphane Berger, intéressées par l'achat de deux lots compris dans la zone de l'AFUL Hinter den Gaerten appartenant à la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de signer les promesses de vente suivantes :

- Avec Monsieur Sébastien BIDAUD et Madame Anne-Claire PHILIPPON épouse BIDAUD domiciliés au 27 rue de Hoenheim à NIEDERHAUSBERGEN (Bas-Rhin) concernant le lot 12 de l'annexe de la présente délibération, d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 72 833,33 € et de 87 400 € TTC ; un acompte de 21 850 € HT (26 220 € TTC) devra être versé dans ledélai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

- Avec Monsieur Laurent GRADT et Madame Stéphanie MENON domiciliés au 2 impasse des Quatre Vents à QUATZENHEIM (Bas-Rhin) concernant le lot 17 de l'annexe de la présente délibération d'une superficie de trois ares et soixante cinq centiares (3,65 a) pour un montant HT de 69 958,33 € et de 83 950 € TTC ; un acompte de 20 987,50 € HT (25 185 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

DECIDE de signer ces promesses de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire
Alain NORTH